

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 6

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2017/35 Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts «Economiser l'eau pour et par les Lausannois »:

Présidence :	André Mach (socialiste).
Membres présents :	Anne-Françoise Decollogny (socialiste), Aude Billard (socialiste), Françoise Piron (PLR), Geraldine Bouchez (Les Verts), Karine Roch (Les Verts), Graziella Schaller (Le Centre, remplaçant Jean-Christophe Birchler), Robert Joosten (socialiste), Henri Klunge (PLR, remplaçant Stéphane Wyssa), Johan Pain (Ensemble à gauche), Philipp Stauber (PLC) et Jean-Luc Chollet (UDC, jusqu'à 08h30).
Membres excusés :	-
Membres absents :	-
Représentant-e-s de la Municipalité :	Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et économie ; Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau.
Invité-e(-s) :	-
Notes de séances	Mme Burgy.

Lieu : Bâtiment administratif du Flon, Port-Franc 18, salle de conférence 157.

Date : 27 novembre 2017

Début et fin de la séance : 07 h 30 – 09 h 30

Afin de répondre au postulat, le préavis comporte deux mesures: 1) l'interruption du débit d'environ 160 fontaines du centre-ville durant la nuit par l'installation de systèmes automatiques de fermeture de l'eau ; 2) incitation à la réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage par la création d'un subside pour l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie. Les deux mesures seront financées dans une très large mesure par le Fonds pour le développement durable.

Après une introduction générale au préavis par le directeur et M. Apothéloz, chef d'Eauservice, sur la base d'une présentation powerpoint, une discussion générale s'engage. L'accueil général de la commission est très positif, même si un ou deux bémols sont exprimés, notamment concernant l'impact de l'interruption des fontaines durant les périodes de canicule ainsi que les faibles rentrées financières escomptées par les deux mesures. Plusieurs points du préavis sont précisés et clarifiés durant la séance.

Conseil communal de Lausanne

La première mesure se focalise sur les 160 fontaines du centre-ville (sur les environ 300 fontaines de la ville) sur la période de mars à novembre représentant les mois d'ouverture des fontaines. Elle prévoit la fermeture des fontaines durant la nuit entre 23h et 7h du matin. Cette mesure devrait permettre d'économiser environ 30% de la consommation d'eau des fontaines, soit 100'000 m³ d'eau, ce qui équivaut à la consommation d'environ 2'000 habitants (en prenant en considération une consommation de 140 litres par jour par personne). Par ailleurs, étant donné que la très grande majorité des 160 fontaines se situent dans le secteur unitaire d'évacuation des eaux, cela aura pour effet de diminuer les volumes d'eau claire se déversant dans la STEP. Cela aura un effet bénéfique pour le fonctionnement et les coûts de la STEP.

A propos des périodes de canicule, il n'y a pas d'expertise sur les effets de l'interruption des fontaines durant la nuit sur la température en ville. Il faut souligner que les moments de canicule sont aussi ceux où il y a des pics de consommation d'eau. Il est donc plus important de garder l'eau pour les usages domestiques. C'est moins prioritaire de faire fonctionner les fontaines dans ces situations. Mais, il serait toujours possible pour le service d'activer les fontaines, si le besoin s'en faisait sentir.

Les principaux coûts du préavis portent sur l'installation des équipements de compteur et d'électrovanne dans les différentes fontaines. Chaque fontaine sera équipée avec une électrovanne sur minuterie. Certains commissaires s'étonnent qu'il n'est pas prévu de commande à distance. Il est répondu que les compteurs d'eau sont mécaniques et doivent être régulièrement remplacés. Un commissaire regrette que l'équipement prévu fonctionne avec une pile plutôt qu'avec une source d'énergie renouvelable. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une question de coût.

L'investissement total de 800'000 francs (dont 650'000 financés par le Fonds du développement durable) ne pourra être rentabilisé qu'à très long terme. Les économies en électricité devraient se monter à quelques dizaines de milliers de francs. Selon un commissaire, la ville de Genève a mis en place une mesure identique pour ses fontaines à gros débit et le système est rentable au bout de 3 ans. Les travaux d'installation s'étaleront sur cinq ans et les mesures d'interruption des fontaines seront mises en œuvre progressivement par le Service de l'eau.

Les cinq conclusions sont approuvées de la manière suivante :

Conclusion 1 : 10 Oui, 1 abstention,

Conclusions 2 et 3 : 9 Oui, 2 abstentions,

Conclusions 4 et 5 : 10 Oui, 1 Abstention.

Lausanne, le

Le rapporteur/la rapportrice :

André Mach